



## Partage des profits : Une mauvaise blague pour des millions de patrons

A l'heure où des dizaines de milliers de patrons ne se paient plus depuis plusieurs mois et où les défaillances d'entreprises sont en hausse de 21,3% au premier trimestre, la France va-t-elle se noyer dans le débat sur le partage des profits ? Le directeur général de l'Insee, Jean-Philippe Cotis, mandaté par le président de la République pour diriger une mission d'analyse et de concertation sur le partage des profits et les écarts de rémunération en France, va bientôt remettre son rapport en pleine polémique sur les rémunérations. Le Cerf a interpellé Jean-Philippe Cotis pour rappeler quelques vérités essentielles sur les revenus des patrons et leur capacité d'investissement, deux indicateurs essentiels qui expliquent la faiblesse structurelle de notre tissu économique.

Les chiffres laissent en effet peu de place au débat sur le partage des profits (1) : l'Insee dirigée par Jean-Philippe Cotis révèle que les 859 500 entrepreneurs individuels employeurs gagnent, en moyenne, 25 900 euros net par an et que leur revenu a reculé de 0,1% par an entre 2000 et 2005. Toute hausse des salaires dans ces TPE-PME entraînerait une pression très forte sur leurs besoins de trésorerie, une hausse de la sinistralité ainsi qu'une réduction du revenu de ces patrons et de leur pouvoir d'achat. Une hausse des salaires constituerait de même un frein à l'embauche chez les 1,3 million de micro-entrepreneurs dont le revenu moyen est lui de 22 100 euros net par an. La très grande majorité des entreprises ne sont donc pas concernées par le débat actuel sur le partage des profits. Cette question paraît même indécente aux yeux de patrons dont l'activité peine à rémunérer leur propre travail et le capital investi, et qui prennent chaque jour le risque de tout perdre.

Ainsi, ce débat sur le partage des profits prêterait à sourire si la première version du rapport de Jean-Philippe Cotis divulguée par la presse, n'entretenait pas la confusion entre les 2,3 millions patrons et les 190 000 dirigeants salariés : en effet, il apparaît que le travail de la mission ne porte que sur les salaires et ne prend pas en compte les revenus des indépendants. Les statistiques mises en avant s'arrêtent en particulier sur les 1% de salariés les mieux rémunérés, soit seulement 130 000 personnes qui gagnent plus de 119 940 euros brut par an. Il s'agit pour l'essentiel de cadres. Seuls, 15% sont chefs d'entreprise, soit 19 500 personnes. A l'heure où la presse parle chaque jour des salaires et bonus de dirigeants salariés de grandes entreprises, il serait regrettable que la mission dirigée par Jean-Philippe Cotis alimente les fantasmes sur des chefs d'entreprise qui capteraient l'essentiel des profits au détriment des salariés de leur entreprise. C'est pourquoi le Cerf sera toujours présent pour faire entendre la voix des patrons de TPE et décrire la situation réelle de ceux qui créent des richesses et des emplois en France.

(1) Insee : Le revenu des entrepreneurs individuels  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1175&reg\\_id=0#inter4](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1175&reg_id=0#inter4)

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -  
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)